




**PRÉFET  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**  
 SERVICE ENVIRONNEMENT  
ET RISQUES

**Commune de SISTERON**  
**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS PREVISIBLES**

**ZONAGE REGLEMENTAIRE  
(hydrauliques et mouvements de terrain)**  
 FEUILLE CENTRE

**Légende :**

Niveau de contraintes*	Nature du risque**
 Zones de contraintes faibles	 Crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
 Zones d'interdictions	 Ravinements et ruissellements sur versant
 Zones sans contrainte spécifique	 Glissements de terrain
	 Chutes de pierre et de blocs
	 Inondations variées

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :  
 \* Le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.  
 \*\* Le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

 Limite du zonage réglementaire

Réalisation : DDT04	Version	Echelle : 1/5000
Édition : DDT04	Établie le : Juin 2020	
	Modifiée le :	

Version projet dans le cadre de la modification de la zone B secteur des Marres